

Financement de matériel

Destinataire

Les professionnels, indépendants, entreprises, professions libérales, agriculteurs et horticulteurs.

Objectif

Le financement de l'achat de matériel professionnel neuf ou d'occasion de maximum 10 ans (à usage professionnel uniquement).

Alternative

Pour des besoins récurrents en matériel professionnel, matériel qui est régulièrement renouvelé, le crédit d'investissement peut être une alternative.

Descriptif

Crédit à durée déterminée de minimum 1 an et de maximum 10 ans.

Formules disponibles : taux fixes 3, 5, 7 et 10 ans

Exemple

Financement de matériel tel qu'une grue, un tracteur, ou autre matériel agricole

Montant

Minimum : 5.000 €, maximum en fonction du prix du bien financé HTVA ou TVAC si l'emprunteur a opté pour le régime TVA forfaitaire (agriculteurs).

Durée

- ✓ Achat de matériel neuf : max. 7 ans (10 ans est envisageable si la durée de vie économique du bien est habituellement plus longue, par exemple pour certains matériels agricoles).
- ✓ Achat de matériel d'occasion : max. 5 ans

Frais

Frais de dossier en fonction du montant demandé. Frais de gestion par avance et par an. Une commission de réservation est calculée en cas de non-prélèvement après 3 mois.

Remboursement anticipé

- ✓ pour tout contrat d'un montant \leq à 2 millions EUR, 6 mois de remploi;
- ✓ pour tout contrat d'un montant supérieur à 2 millions EUR, la perte réelle pour la banque est d'application. Le calcul de la perte réelle s'effectue conformément au code de conduite conclu entre le secteur et les banques suite à la loi sur le financement des PME du 21/12/2013.

Pour les grandes sociétés, l'indemnité est toujours égale à la perte réelle quel que soit le montant du crédit.

Le remboursement anticipé (complet ou partiel) est gratuit s'il est effectué dans le mois qui suit la date de révision des taux (taux variables) et cela à partir du 5^{ème} anniversaire du crédit, donc pas les 5 premières années.

Aides publiques aux PME

